



Calcul du tantième dans un droit de passage

Par **rouyer4**, le **14/04/2011** à **19:52**

Bonjour,
ma copropriété se compose d'un bâtiment et d'une petite maison
pour accéder à la maison un couloir qui traverse la copropriété

nous devons refaire le couloir et les étages de cette copropriété

comment calculer le montant des travaux pour la personne qui habite dans la maison derrière
l'immeuble sachant qu'elle n'a qu'un droit de passage dans ce couloir

dois je utiliser le nombre de tantièmes actuels où dois je refaire un calcul au tantième
uniquement pour le couloir

merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **14/04/2011** à **20:17**

bjr,
que dit votre règlement de copropriété sur les tantièmes affectés à cette maison ?
si la maison fait partie de la copropriété elle n'a pas un droit de passage qui en principe
n'existe pas en copropriété, mais les occupants de la maison utilise les parties communes
pour accéder à son logement comme les autres copropriétaires.
cdt